

Faut-il accepter le parc éolien à Saint-Christophe-la-Montagne, Saint-Mamert et Trades ?

DEUX-GROSNES C'est par cette question que Gilles Peillon, Roland de Crémiers et Vincent Besson, à l'origine de cette réunion, ont démarré leur présentation samedi après-midi, à la salle des fêtes de Saint-Christophe-La-Montagne du projet d'implantation d'éoliennes sur la crête du Py devant une centaine de personnes dont de nombreux élus. Sensibiliser les propriétaires, informer les riverains sur le projet en particulier et l'éolien en général, rassembler et permettre à chacun d'exprimer questions et craintes, cette réunion a rempli ces objectifs. Le contexte : la société Abowind a été autorisée, malgré l'avis défavorable du maire de Deux-Grosnes, à poser un mât de mesure du vent pour évaluer la faisabilité d'un parc de trois éoliennes. Ces dernières pourraient mesurer 280 m en bout de pale. Une dimension impressionnante.

Les propriétaires des parcelles où elles pourraient être implantées ont été contactés et invités à signer une promesse de bail de six ans puis un contrat de location de seize ans. Sixte Denuelle, maire de Vauxrenard, qui témoignait de l'op-

position de sa commune à deux projets éoliens, les a qualifiés de léonins, c'est à dire dans le seul intérêt de l'industriel car malgré une rémunération du propriétaire, de la commune et des autres collectivités, ces contrats n'indemnisent pas à hauteur des nuisances engendrées. Des servitudes empêcheront l'exploitation des parcelles dont la remise en état à la fin de l'exploitation n'est pas garantie. Détournement des sources, impact négatif sur la faune, les oiseaux, bruit, vibrations, ombres portées, projections de glace, la liste présentée des nuisances engendrées par les éoliennes est longue, auxquelles on doit ajouter l'impact sur les voies de communication qu'il faudra élargir et renforcer pour que les convois acheminent les éléments composant les éoliennes, impact aussi sur la valeur des biens immobiliers et le tourisme.

L'assistance a entendu les difficultés rencontrées par l'association Non à l'éolien industriel en Haut-Beaujolais qui s'oppose au parc éolien de Chambayon, à Saint Igny-de-Vers et Saint-Bonnet-des-Bruyères depuis sept ans et désormais en



Charles Martin Cocher, Amis de la nature en Haut-Beaujolais, Marc Huquet, Sixte Denuelle entourent les trois organisateurs de la réunion.

justice. Marc Huquet, son président, a vivement recommandé de s'opposer dès l'origine du projet pour que celui-ci ne voit pas le jour, c'est autrement difficile ensuite. C'est

bien l'intention des organisateurs de la réunion, qui vont créer dans les prochains jours une association de protection du patrimoine, et d'ores et déjà ont mis en ligne une

pétition accessible à tous : <https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/sauvegarder-patrimoine-luttant-contre-projet-parc/167434>.